





**LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE VOTRE EXPLOITATION**  
(à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte (\*))

**CULTURE EN PRODUCTION**

Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année du sinistre (2020)

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
94551	Pommes Bicolore				<b>Toutes autres productions végétales</b>				
94575	Pommes Braeburn				<i>Exemple</i>	<i>Avoine de printemps</i>	<i>12</i>	<i>45</i>	<i>09</i>
94569	Pommes Chantecler / Belchard								
94570	Pommes Fuji								
94574	Pommes Gala								
94558	Pommes Golden (+Canada et Jonagored)								
94560	Pommes Granny Smith								
94565	Pommes Reine des Reinettes (+ variétés à forte valeur ajoutée)								
94567	Pommes Rouges								
94571	Pommes Pink Lady								
94568	Pommes variétés nouvelles								
94556	Pommes autres variétés								
94554	Pommes agriculture biologique								
94431	Poires d'automne (1)								
91010	Abricots (1)								
93060	Kiwis (1)								
94040	Pêches (1)								
94780	Prunes (1)								
93766	Noix culture intensive (1)								
93769	Noix culture traditionnelle (1)								
91650	Cassis Blackdown (1)								
91650	Cassis Noir de Bourgogne (1)								
91770	Cerises (1)								
92880	Groseilles (1)								
92723	Fraises								

(\* Les pertes sur productions végétales sont à déclarer dans les annexes pertes de récolte

(1) Production bio et non bio confondues

**PERTES DE RÉCOLTE**

Veillez remplir les annexes concernant les déclarations de récolte des cultures ayant subi des dommages :

**Annexe 1 : Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité**

Annexe 2 : Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en chiffre d'affaires (CA)

Annexe 3 : Déclaration des surfaces fourragères ayant subi des dommages

Annexe 4 : Déclaration des récoltes des cultures soumises à déclaration ayant subi des dommages

## PERTES DE FONDS

Veillez remplir les annexes relatives à la ou les pertes de fonds :

Annexe a : Dommages aux sols

Annexe b : Plantations pérennes et pépinières

Annexe c : Élevage

Annexe d : Ouvrages et stocks extérieurs

## MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexes déclaration des pertes de récoltes <del>et /ou des pertes de fonds</del>	Obligatoire en fonction du type de perte	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives attestant des pertes de récolte <del>et / ou des pertes de fonds</del>	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

## SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (\*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature*

(\*) Veillez cocher les mentions utiles

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

SINITRE : \_\_\_\_\_

DATE DE RÉCEPTION : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|